Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le 30/01/2024
ID : 023-200067189-20240130-BC20240110-DE

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2024/01/10

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 janvier 2024 - Délibération n° BC2024/01/10

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à seize heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du vingt-trois janvier deux-mille vingt-quatre, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Thierry GAILLARD – Sylvain GAUDY – Jean-Yves GRENOUILLET – Martine LAPORTE – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD.

Etaient excusés : Pierre-Marie NOURRISSEAU – Franck SIMON-CHAUTEMPS.

Pouvoirs : Néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6					

Par délibération n°2023/04/25 en date du 04 avril 2023, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination de ses communes membres et voté le règlement afférent.
La Commune de Saint-Pardoux-Morterolles a déposé un dossier de demande en date du 18 décembre 2023.

Conformément à la délégation qu'il lui est donnée pour attribuer les fonds de concours aux communes membres,

Les services de la Communauté de communes ont examiné les éléments et déclaré le dossier complet.

La demande concerne l'acquisition d'un grappin pour faciliter l'entretien des chemins ruraux.

Par délibération n°2023-52 du 30 novembre 2023, la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles a fixé le plan de financement prévisionnel pour cette opération. Comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le 30/01/2024
ID : 023-200067189-20240130-BC20240110-DE

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant (€ HT)	Financeurs	Monta	
Acquisition d'un grappin	10 000,00	Etat - DETR	4 000,00	40,00%
		Communauté de communes	3 000,00	30,00%
		Auto-financement Commune	3 000,00	30,00%
Total :	10 000,00		10 000,00	100,00%

Pour rappel, le fonds de concours sera versé après la signature d'une convention prévoyant une caducité à 3 ans en cas de non-réalisation et sur justificatif :

- Bilan financier définitif de l'opération visé par le comptable et par le Maire ;
- Etat des subventions perçues
- Justificatif de la publicité (la commune s'engage à afficher le financement de Creuse-Sud-Ouest et à apposer le logo de la Communauté de Communes sur tous documents et supports relatifs à ce projet (panneau de chantier, panneau des partenaires, etc.)

A noter que le Président est autorisé par le Conseil communautaire à signer ladite convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- → Approuve l'attribution d'un fonds de concours de 3.000€ à la commune de Saint-Pardoux-Morterolles.
- → Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.
- → Autorise le versement au bénéfice de la commune de Saint-Pardoux-Morterolles après réception de l'ensemble des pièces justificatives.
- → Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

Communauté de Communes
Le Président
Creuse Sud-Ouest